

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/169

S/14427

6 avril 1981

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-sixième session
Point 33 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Trente-sixième année

Lettre datée du 3 avril 1981, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à appeler votre attention sur les faits suivants :

Le 30 mars 1981 dans la soirée, un certain nombre de roquettes Katyoucha ont été lancées depuis le territoire jordanien en direction du kibboutz Maoz Haim dans la haute vallée du Jourdain. Par bonheur, nul n'a été blessé.

L'OLP terroriste a immédiatement revendiqué la responsabilité de cet acte criminel sur les ondes de sa station de radio au Liban.

Ce récent acte de terrorisme est une nouvelle manifestation de la véritable nature de l'OLP, qui se fait passer à l'Organisation des Nations Unies pour un "mouvement de libération nationale".

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM

* A/36/50.

81-09089

